

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2022/388

fixant les limites d'agglomération
sur la route départementale n°1508
dans sa traversée de CHAUMONTET
sur la commune de SILLINGY

Le Maire de SILLINGY,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route,
VU le code pénal,
VU le code de la voirie routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
VU les travaux d'aménagement de la route départementale n°1508 dans sa traversée de
Chaumontet entrepris par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
VU l'avis du service gestionnaire de la voirie départementale en date du 14 octobre 2022,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la limite aval de l'agglomération de Chaumontet
sur ladite route,
SUR proposition de Madame la Directrice des services techniques de la Mairie,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER.- Sur le territoire de la commune de SILLINGY, les limites de l'agglomération de Chaumontet sur la route départementale n°1508, dite route de Bellegarde, sont fixées entre le point routier 32+450 et le point routier 32+705 (inchangé).

ART. 2.- La mise en place de la signalisation adéquate en exécution des présentes seront assurées par les services départementaux.

ART. 3.- Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation correspondante à ces mesures.

ART. 4.- Le présent arrêté, certifié exécutoire sous ma responsabilité, sera transcrit au registre des arrêtés municipaux et adressé :

- à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie ;
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie ;
- à Monsieur le Responsable de la Police pluri communale ;
- et à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie – pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité :

- Publication électronique sur le site internet www.sillingy.fr le 12 1 OCT. 2022
- Notification le 20 OCT. 2022



SILLINGY, le 14 octobre 2022

Le Maire,

Yvan SONNERAT

